

Centre de Loisirs 3/11 ans



Vacances d'hiver : du 18 Février au 1er Mars 2019

CONTACTS :



Tania GIRARD, directrice de l'accueil



79 avenue de Bonatray à Villaz, bureau à l'entrée du groupe scolaire n°3.



04-50-60-29-54 / 06-49-30-29-49



directionclvillaz@fol74.org



www.fol74.org/accueil-de-loisirs-de-villaz

 **FERMETURE DES INSCRIPTIONS LE DIMANCHE 10 FEVRIER !**

La page des parents

1. Présentation du centre de loisirs.

Depuis 2017, la Mairie de Villaz a signé une convention pluriannuelle avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie (FOL74) pour l'animation et la gestion du centre de loisirs. La directrice, employée par la FOL, a la responsabilité éducative et technique du centre de loisirs.

L'équipe de l'accueil de loisirs est composé par :

- Une directrice** de structure (Tania GIRARD)
- Des animateurs qualifiés**, selon la réglementation en vigueur : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6ans et 1 pour 12 enfants de plus de 6ans.
- Deux employés technique de collectivité** (cuisine, service, plonge, ménage).



Toute l'équipe travaille en ayant au cœur de ses préoccupations : l'enfant.

2. Les objectifs de l'accueil de loisirs.

« l'enfant un être humain à part entière, il est le citoyen de demain ! »

Les accueils de mineurs sont des espaces privilégiés d'éducation et vecteur de lien social. C'est pourquoi l'équipe œuvre afin d'atteindre les objectifs suivants :

- ↪ Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des enfants
- ↪ Favoriser le vivre ensemble.
- ↪ Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement



- Le projet éducatif et pédagogique du centre est disponible sur demande.

3. Fonctionnement du centre

Le centre de loisirs est ouvert durant les vacances d'automne, soit du lundi 22 Octobre au Vendredi 2 Novembre. Les enfants sont accueillis de 8h à 18h 30 :

- 🕒 **Matin** : accueil des enfants entre 8h et 9h30
- 🕒 **Soir** : accueil des familles entre 17h et 18h30

Ci-dessous une journée type afin de mieux imaginer la journée d'un enfant au centre de loisirs (celle-ci n'est qu'un exemple et est modifiable en fonction de la météo, des besoins et des envies des enfants) :



8h-9h30	Accueil échelonné des enfants / jeux calmes
9h30-12h	Animations / Activités
12h-13h	Repas en salle à manger / pique-nique si sortie
13h-13h30	Temps informel (temps libre surveillé)
13h30-14h15	Temps calme pour les grands ou sieste pour les plus petits
14h30-16h15	Animations / Activités
16h	Levé des derniers de la sieste
16h30-17h	Goûter à l'extérieur ou à l'intérieur
17h-18h30	Animations au choix / Accueil échelonné des familles

POUR AVOIR ACCÈS AU SITE DE RÉSERVATIONS SUR INTERNET, IL FAUT D'ABORD REMPLIR LE DOSSIER D'INSCRIPTION 2018/2019 ET PAYER UNE ADHÉSION

Vous pouvez télécharger le dossier d'inscription sur :
<http://www.fol74.org/accueil-de-loisirs-de-villaz>



FERMETURE DES INSCRIPTIONS

LE DIMANCHE 10 FÉVRIER

La page des enfants

1. Thème et imaginaire.

Durant toute l'année 2018/2019, le centre de loisirs voyage à travers les dessins animés. Chaque mercredi ou chaque vacance sera l'occasion pour l'enfant de découvrir un nouveau dessin animé. Ce thème a pour but de faire découvrir le monde du cinéma d'animation aux enfants, les différents mondes, les personnages, les techniques de films d'animations ... tout en jouant et en s'amusant !



Pour les vacances d'hiver :

Semaine du 18 au 22 Février : **Aux fourneaux avec Ratatouille !**

Semaine du 25 Février au 1er Mars : **Joies de la neige avec Olaf !**



2. Les animations au programme

En amont l'équipe organise et prépare ses journées. Elle veille à proposer des animations variées, adaptées, ludiques et éducatives. Les dessins animés sont les fils conducteurs tout au long de la semaine.

Ci-dessous les différents types d'animations pouvant être proposées aux enfants :

- Initiations physiques et sportives
- Activités manuelles
- Ateliers cuisine
- Découvertes culturelles
- Sorties et veillées
- Grands jeux



A savoir : en cas de sorties, vous serez prévenus en avance par mail et via l'affichage. Une sortie n'entraîne aucun surcoût.

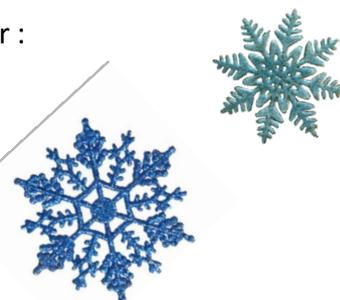
3. Les temps forts des vacances

L'équipe de l'accueil de loisirs fait le choix de ne pas diffuser en amont un planning complet et détaillé aux familles. Cela afin de ne pas prioriser une activité plus qu'une autre, pour valoriser le travail fait par les équipes, pour laisser place à la surprise et à l'émergence de projets, et aussi pour favoriser une inscription à la semaine.

Quelques indices tout de même ! Ci-dessous les temps forts des vacances à venir :



- **Mercredi 20 Février : Sortie à la journée**
- **Vendredi 22 Février : Veillée (18h-21h)**
- **Judi 28 Février : Sortie à la journée**



4. Les règles de vie collective.

Pour assurer une vie de groupe sereine, les règles de base ci-dessous doivent être respectées par tous :



ON DOIT ...	ON PEUT ...	IL EST INTERDIT ...
Respecter les autres (enfants et adultes)	JOUER et S'AMUSER !	De dire des gros mots ou d'insulter
Prendre soin du matériel et le ranger	PARTICIPER AUX ANIMATIONS !	De courir ou de crier à l'intérieur
Respecter l'environnement	RIGOLER !	De casser volontairement du matériel
Goûter un peu de tout au repas	PROPOSER DES IDÉES !	De se battre ou d'être violent
Partager : jeux, au repas ...	NE RIEN FAIRE !	De partir sans adulte
Écouter les autres (adultes et enfants)	DONNER SON AVIS, S'EXPRIMER !	De jouer avec la nourriture

*L'équipe se réserve le droit de sanctionner un enfant s'il ne respecte pas ces règles. Ces règles sont expliquées aux enfants. La punition est en lien avec la « bêtise », elle est expliquée à l'enfant. Et vous serez avertie le soir même.

Les informations pratiques



Santé de votre enfant

Lors de l'inscription, vous devrez remplir une **fiche sanitaire** (conservée pour l'année scolaire). Cette fiche est obligatoire et indispensable (dans l'intérêt de votre enfant), merci de bien vouloir remplir ce document avec attention et lisiblement.

Les allergies et les régimes particuliers seront respectés et l'ensemble de l'équipe sera vigilant.

Les traitements médicaux seront suivis et administrés par la direction, sous réserve de la présentation de l'ordonnance correspondante. Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance.

Et si mon enfant se fait mal au centre de loisirs ? L'équipe de l'accueil de loisirs peut être amené à effectuer des premiers soins à votre enfant, ce que l'on appelle couramment la « bobologie » : égratignure, coupure, saignement de nez ... Des trousseaux à pharmacie sont à disposition de l'équipe à cet effet et l'équipe est formée à ces gestes. La directrice de l'ALSH est titulaire du PSC1 (brevet de premiers secours). Vous serez au courant le soir même, en cas de soins prodigués à votre enfant. En cas d'urgence, l'équipe prendra contact avec le Samu/pompiers.

Et si mon enfant est malade au centre de loisirs ? Si votre enfant est malade au centre de loisirs, après évaluation de la situation, nous prendrons directement contact avec les responsables légaux afin de trouver une solution et de préserver la santé de l'enfant.

Vêtements et objets de valeur

Nous vous conseillons de munir votre enfant d'un petit sac à dos avec :

- un change complet
- le doudou (pour la sieste ou le temps calme)
- Une paire de chausson (non obligatoires)
- Nécessaire pour la neige : combinaison, gants ...



Nous vous conseillons de vêtir votre enfant en fonction de la météo et avec des vêtements « tous terrains » dans lesquels il se sent à l'aise pour bouger et avec des baskets. Il est fortement déconseillé de mettre à votre enfant des vêtements de marques et de valeurs. Tout objet de valeur est aussi à éviter (boucles d'oreilles, appareils électroniques, jouet ...).

Nous vous conseillons de noter le nom de votre enfant sur ses affaires. Si les affaires ne sont pas marquées, il est bien difficile de retrouver son propriétaire (surtout pour les plus petits) .

En cas de sortie ou d'animation nécessitant une tenue ou du matériel spécifique, vous serez informés en amont à l'oral, par affichage et par mail.

Le centre de loisirs met à disposition de nombreux jouets et organise des animations, il n'est donc pas nécessaire que les enfants apportant leurs jouets personnels (excepté le doudou). Le centre décline toute responsabilité en cas de perte ou de casse.

Matin et soir : accueil des familles et responsabilités

L'équipe du centre de loisirs est responsable de l'enfant à partir de 8h. Pour des raisons de sécurité, l'accompagnement de votre(vos) enfant(s) doit se faire obligatoirement jusqu'à l'entrée du centre de loisirs.

Le soir, vous devez vous munir d'une pièce d'identité pour récupérer votre enfant.

Merci de nous transmettre une autorisation si une personne autre que les responsables légaux est autorisée à venir les récupérer. En aucun cas nous laisserons partir un enfant seul ou avec une personne non-autorisée.



LE BLOG DU CENTRE DE LOISIRS : Suivez les aventures de vos enfants !

<https://www.regardemonsejour.com>

Nous vous transmettrons l'identifiant et le mot de passe par mail